

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-298

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	Délibération
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2020-298

RER métropolitain - Etudes préliminaires d'électrification de l'axe ferroviaire Bordeaux - Saint-Mariens - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a adopté le projet de Réseau express régional (RER) métropolitain en décembre 2018, en partenariat avec la Région, afin d'améliorer la mobilité au sein de l'aire urbaine bordelaise.

Il prévoit notamment le développement de la desserte Transport express régional (TER) par étapes d'ici 2028, via le renforcement de l'offre de trains, la création de nouvelles haltes (au Bouscat et à Talence) et la mise en service de nouvelles dessertes directes : les diamétralisations Libourne-Arcachon et St Mariens-Langon. Ces nouvelles lignes offriront aux voyageurs des liaisons sans correspondance à Bordeaux, facilitant les déplacements entre la rive droite et la rive gauche de la Garonne.

Afin de préparer la diamétralisation St Mariens-Langon, prévue pour 2028, il est nécessaire d'intervenir sur la section Bordeaux-St Mariens.

La ligne Bordeaux-St Mariens, dessert Cenon, Carbon Blanc-Ste Eulalie et La Grave d'Ambarès sur le territoire métropolitain, ainsi que Cubzac-Les-Ponts, St-André-de-Cubzac, Aubie-St-Antoine, Gauriaguet et Cagnac. Sa fréquentation a sensiblement augmenté ces dernières années.

Elle compte 22 TER par jour en semaine, avec une fréquence à l'heure en période de pointe (à la demi-heure en hyperpointe), fréquence qu'il est prévu de doubler dans le cadre du projet de RER métropolitain (fréquence cible à la demi-heure).

Ainsi, pour la ligne Bordeaux-St Mariens, il est prévu l'aménagement de la gare de St Mariens en 2024, conformément à la feuille de route du projet de RER, avec notamment la réalisation d'un origine/terminus, et l'étude de l'électrification de la ligne.

En effet, l'axe de St Mariens n'est pas électrifié (entre la Grave d'Ambarès et St Mariens), tandis que les autres branches de l'étoile ferroviaire bordelaise, supports du projet de RER, sont électrifiées, notamment celle de Langon.

La diamétralisation St Mariens-Langon nécessite un type de matériel roulant unique sur l'axe. Ainsi, il convient soit de prévoir des trains bimodes, capables d'utiliser à la fois le réseau électrifié et non électrifié, soit d'électrifier l'axe de St Mariens.

L'électrification de la ligne présente de nombreux avantages, en particulier un meilleur bilan écologique (moins

d'émissions de CO2 qu'en mode thermique), la possibilité d'utiliser un matériel roulant plus performant et plus capacitaire que le matériel thermique ou bimode, et l'harmonisation du parc de matériel roulant à l'échelle du périmètre du projet de RER, permettant notamment de réduire les coûts d'exploitation.

Ainsi, il est proposé de mener des études préliminaires sur les modalités d'alimentation électrique de l'axe Bordeaux-St Mariens, consistant à analyser les conditions d'électrification de la section La Grave-St Mariens (techniques, budgétaires, calendrier), et à examiner la capacité des installations électriques de la section Cenon-La Grave d'Ambarès à supporter un accroissement du nombre de trains. Afin d'évaluer au mieux les modalités de réalisation, le coût et la planification du projet, de nombreuses investigations de terrains seront réalisées (levés topographiques, données géotechniques...), ce qui permettra d'anticiper, le cas échéant, les étapes ultérieures.

Afin d'évaluer l'ensemble des solutions possibles, les études préliminaires analyseront également l'opportunité d'autres options d'énergie de traction (hydrogène, train sur batterie) en lieu et place de l'électrification, et leurs incidences sur les capacités d'emports du matériel roulant, dans le cadre du projet de RER métropolitain.

Il convient de souligner que la participation de la Métropole aux études préliminaires de l'opération ne représente pas un engagement à cofinancer les travaux, mais permettra de disposer des éléments techniques et de coût pour une aide à la décision sur la suite à donner à ce projet.

Les études préliminaires sur les modalités d'alimentation électrique de l'axe Bordeaux-St Mariens sont estimées à 1 380 000 € courants HT. Il est proposé que Bordeaux Métropole les finance à 33,33%, à parité avec la Région et l'Etat, soit 460 000€ courants HT chacun.

La durée prévisionnelle des études préliminaires est de 18 mois, pour un rendu prévu début 2022.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU les dispositions du livre IV partie II du Code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2016-7 du 22 janvier 2016 adoptant la Stratégie métropolitaine pour les mobilités,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau express régional métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt d'étudier l'électrification de l'axe ferroviaire Bordeaux-St Mariens dans le cadre du projet de RER métropolitain,

DECIDE

Article 1 : de cofinancer les études préliminaires des modalités d'alimentation électrique de l'axe Bordeaux-St Mariens, à hauteur de 460 000 € courants HT,

Article 2 : d'autoriser le Président à signer la convention de financement correspondante,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal des exercices 2020 et suivants, au chapitre 204, article 2324.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Claude MELLIER</p>
---	---